CHAMPIONNAT REGIONAL U16/U19
PAYS DE LA LOIRE
SAISON 2025 - 2026

Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur de la ligue le 11/09/2025, a été homologué par le Bureau Stratégique de la FFR en date du 15/10/2025, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.
Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue des Pays de la Loire est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue des Pays de la Loire.
Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire commun à tous les championnats U16/U19 avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2025/2026 pour la Ligue des Pays de la Loire.
- Des annexes avec les livrets de compétition propre à chaque championnat

Article 1 : Contact et Organisation de la Ligue

Le règlement sportif de la ligue des Pays de la Loire présente l'organisation des compétitions

Fonction	Nom/Prénom	Mail	Téléphone
Responsable Com Jeunes	Cassagne Ludovic	lcassagne@paysdelaloire-rugby	06 16 31 41 65
Responsable Com Sportive	Le Franc Guillaume	glefranc@paysdelaloire-rugby.fr	06 24 98 15 59
Secrétaire Adjoint en charge d'Ovale E	Griffon Daniel	dgriffon@paysdelaloire-rugby.fr	06 83 32 63 95
DAL	Savina Sébastien	ssavina@paysdelaloire-rugby.fr	06 89 46 92 22
Responsable RF	Quintin Jean Yves	jyquintin@paysdelaloire-rugby.fr	06 60 06 09 38
Secrétaire Général	Ménard Bertrand	2012m@ffr.fr sg@paysdelaloire-rugby.fr	07 87 15 05 11
Directeur Administratif	Le Mouellic Fabien	flemouellic@paysdelaloire-rugby.fr	07 43 36 12 29

Article 2 : Cadre règlementaire – Organisation générale phase territoriales

L'organisation des championnats régionaux U16 et U19 est laissée à l'initiative des ligues régionales.
Ils sont désignés Régional 1 et 2 pour le jeu à XV et régional 3 pour le jeu à X.
Les engagements des équipes ou rassemblement sont à transmettre à la ligue **avant le 8 juillet 2025** pour la saison 2025/2026.

Les engagements pour la saison 2025/2026 sont les suivants :

Nombre de collectifs	Jeu à X	Jeu à XV
M16	8	12
M19	10	11

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Article 3 : Règlement financier

Le règlement financier des compétitions de la ligue des Pays de la Loire est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

Frais d'engagement :

Les frais d'engagement sont de 150 euros par équipe engagée.

Règlement spécifique à la ligue des Pays de la Loire :

REPRESENTANT FEDERAL :
Des représentants fédéraux (RF) seront désignés sur certains matchs des catégories U16 et U19 pour assister et aider les clubs et arbitres au respect du fair-play dans toutes ses dimensions (terrain – banc de touche et spectateurs) Le coût financier sera pris en charge par la Ligue des Pays de la Loire.

Cumul de semaine de suspension :
Par suite de sanctions disciplinaires, ces frais seront à la charge du club, suivant les conditions fixées ci-dessous.
Un représentant fédéral sera désigné pour toute équipe cumulant des semaines de suspension en fonction du barème suivant (joueurs ou membre du banc de touche désigné sur la feuille de match lors d'un match U16 ou U19 et pour le championnat respectif) :

Nombre de semaines de suspension	Nombre de rencontres pour lesquelles un Représentant Fédéral sera désigné
8 semaines	1
14 semaines	2
20 semaines	3
26 semaines	4
32 semaines	5
Au-delà de 40 semaines	1 RF jusqu'à la fin du championnat

Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline à la suite d'un acte à l'encontre d'un officiel de match :

- Un RF au match suivant la sanction et un RF au match retour (pour les sanctions de la phase aller) ou un RF sur les 2 matchs suivant (pour les sanctions de la phase retour et des phases finales).
- Si 3 cartons rouges, un RF à toutes les rencontres.
- Match arrêté pour voies de fait sur officiel de match : Toutes les rencontres jusqu'à la fin de la phase qualificative à domicile et à l'extérieur

Lorsque la période d'application de la sanction ne s'achèvera pas avant le dernier match de championnat de la saison en cours, l'exécution de cette sanction pourra être prolonger jusqu'à une date intervenant lors de la saison suivante.
Ces frais seront à la charge du club responsable.

Forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue :

En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

Rugby à 7 :

Pour le rugby à 7 une incitation à la participation est mise en place.
Pour les collectifs participant aux championnats **régionaux R1**, une caution de 300€ en début de saison sera prélevé sur le compte club
En cas de participation (par collectif M16 et M19) à :

- 0 ou 1 journée sur 3 = 0 € remboursé
- 2 journées sur 3 = 200 € remboursé
- 3 journées sur 3 = 300 € remboursé (les frais d'engagement sont donc gratuits)
- Si forfait à la finale = 200€ d'amende

Pour les collectifs engagés en R3, pas de caution
Pour les clubs qualifiés en phase finale de championnat de France et Grand Ouest (sous réserve), la commission sportive étudiera les cas de dérogation.

Article 4 : Qualifiés en championnat de France

Le nombre de qualifiés en championnats de France pour la Ligue pour la saison 2025/2026 :

- R1 U16 : 1
- R1 U19 : 1

Les modalités d'accession à la Nationale M16 et/ou M18 seront définies par le parcours en Championnat de France. Les 4 ½ finalistes du Championnat de France accéderont au Niveau National.

Article 5 : Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. A ce titre, les Ligues Régionales préciseront les horaires de leurs rencontres pour chaque compétition.

Pour les championnats U16 les rencontres se déroulent le samedi à **14h00** selon le calendrier joint. Pour le championnat U19, l'heure des rencontres est fixée le samedi **à 15H30** selon le calendrier joint.

Article 6 : Modification du calendrier

Demandes de modification de Rencontres des championnats régionaux :

Toute demande doit être effectuée sur Oval-e, mais avant d'être étudiée par la Ligue, la demande doit être dûment renseignée par le club demandeur, puis le club adverse y fait apparaître son avis à défaut de son accord. La Ligue pourra ensuite transcrire sa décision finale sur Oval-e.
NB : Le club demandeur contacte au préalable le club adverse pour l'avertir de sa demande.

Rappel des règlements généraux, demande de modification sur Oval-e au plus vite et dans les délais ci-après :

- Inversion de match : 10 jours minimum
- Changement de date : 10 jours minimum
- Changement de terrain : mercredi 12h00 (pour week-end suivant)
- Changement d'horaire : mercredi 12h00 (pour week-end suivant)
- Autres demandes 15 jours minimum et en précisant l'objet
- Matchs amicaux : jeudi 12h00

Cas particulier : forfait ou interdiction de terrain suite arrêté municipal, Délai ultime = **vendredi 12h00** (pour le week-end suivant) :
L'équipe responsable du forfait ou de l'interdiction de terrain doit au plus vite par téléphone informer son adversaire ainsi que l'arbitre et le représentant fédéral et envoyer un mail, indiquant clairement sa décision de déclarer forfait ou d'interdiction de terrain (avec l'arrêté municipal) en précisant bien la rencontre et le

championnat concerné, à :

- L'adversaire
- La ligue : 2012m@ffr.fr
- Le DAL Sébastien Savina : ssavina@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable RF Jean Yves Quintin : jyquintin@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable commission Jeune : Ludovic Cassagne : lcassagne@paysdelaloire-rugby.fr
- Le secrétaire adjoint : Daniel Griffon : dgriffon@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable commission Sportive Guillaume Le Franc : glefranc@paysdelaloire-rugby.fr
- Le responsable administratif : flemouellic@paysdelaloire-rugby.fr

Suite à interdiction de terrain, le match sera reporté, par principe, à la 1ère date disponible au calendrier en date de repli et sera validé par la Ligue.
Tout manquement entraînera l'invalidation du match avec application des sanctions sportives

Pour un meilleur traitement, les demandes envoyées par messagerie devront avoir un objet bien identifié.
Exemple : Club Demandeur - Rencontre du …/… - Club X/Club Y - Motif

Décision finale : Toute demande de modification relève de la décision finale de la Ligue.

Principe des reports : la première date disponible.
Les reports sont fixés par la ligue. Les dates de repli sont prévues dans les calendriers. Tout match reporté est à priori fixé sur la première date disponible.
Conditions : La date disponible ne doit pas être un milieu de congés scolaires. La date ne doit si possible pas conduire à l'enchainement de plus de 5 matches.
La date définitive d'un report sera donc toujours celle confirmée par la ligue et ne pourra faire l'objet d'un appel.
Si besoin la commission décidera de l'application de « péréquations des points » (art 341-3 RG F.F.R.)

Article 7 : Contact et Correspondant Club

Chaque club (ou rassemblement) doit désigner par catégorie un interlocuteur (nom/prénom/téléphone/adresse mail), en plus des contacts régaliens. Cette désignation est transmise à la ligue au moment de l'inscription. Et doit être mis à jour par le club sur Ovale E.

Article 8 : Principe de classement et forfait

Il est fait application des règlements décrits au chapitre 4 des règlements généraux de la FFR, article 340 à 346.

Rappel des obligations et dispositions territoriales en cas de Forfait Simple

Obligations de l'équipe responsable du FS de déclarer à l'avance 48 heures avant l'heure prévue du coup d'envoi pour le match considéré : voir article 7

Sanctions sportives et financières à l'encontre de l'équipe responsable du FS :

Dans tous les cas, l'équipe fautive perdra tous ses droits au remboursement habituel de ses frais. Si le forfait a lieu au cours de la phase « aller », la rencontre « retour » aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait. Y compris équipe couplée de niveau inférieur, comme les réserves. Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe responsable du forfait sa non-qualification pour les phases finales du Championnat de France et les phases finales territoriales.

Disposition territoriale : indemnisation en cas de forfait simple

Pour tout forfait simple, à domicile comme à l'extérieur, non déclaré comme il se doit (48 heures avant) le club responsable du FS se verra contraint de verser une indemnité compensatrice des frais engagés au club adverse, celle-ci est fixée au minima de 250 € par équipe.

Nota : si cas de litige particulier le club non responsable du forfait pourra saisir la commission territoriale hoc via le secrétariat de la ligue avec la transmission officielle des justificatifs correspondants dans le délai de 15 jours.

Article 9 : Cumul semaines de suspension - dispositions territoriales

Définition : Une semaine de suspension avec un match officiel s'étend du lundi au dimanche suivant inclus.

Equipe concernée : Les dispositions suivantes concernent les joueurs ou membres du banc de touche désignés sur la feuille de match lors d'un match U16 ou U19

POINT DE BONUS :
A l'issue de la phase qualificative des compétitions, des points bonus seront appliqués selon le barème suivant (cumul des semaines de suspension de l'équipe, joueurs et staffs) :

- 0 à 9 semaines de suspension : 4 points
- 10 à 19 semaines de suspension : 3 points
- 20 à 29 semaines de suspension : 2 points
- 30 à 39 semaines de suspension : 1 point
- 40 semaines et plus de suspension : 0 points et Non-participation aux phases finales Ligue

- 2 points bonus seront attribués aux équipes n'ayant eu aucun carton rouge «direct» sur l'ensemble de la saison.

Conformément à l'article 343.2 des Règlements Généraux FFR, les semaines de suspension liées notamment aux mesures sportives automatiques ne sont pas comptabilisées dans le calcul des points malus.
Les points bonus « Sanctions disciplinaires » seront attribués par la Commission Sportive, sous couvert de la commission de Discipline, à l'issue de la dernière journée de la phase qualificative après application éventuelle du classement par péréquation (prise en compte de l'ensemble de la saison, phase préliminaire et phase qualificative).

Article 10 : Limitations du nombre de matchs et de joueurs dans les championnats territoriaux M16 et M19 en jeu à XV et jeu à X - dispositions territoriales

Pour les compétitions territoriales U16 et U19 il s'entend que chacun sache être dans le « respect sportif du niveau d'engagement des Uns et des Autres » et des dispositions de limitation prises par la Ligue Pays de la Loire en déclinaison des articles du RG FFR, notamment le 320-4.
Pour être autorisé à participer à une rencontre en Championnat Régional U16 ou U19, en jeu à XV et en jeu à X, lors des différentes phases (dont finale Ligue et inter ligue) la limitation du nombre de joueurs par feuille de match ayant déjà évolué en niveau supérieur (à minima 1 feuille de match) est fixée à maximum 5 joueurs (ayant évolué au cours de la saison dans les championnats Nationaux/Gaudermen/Alamercery/Crabos).

Concernant les phases finales régionales, l'article 320-2 des règlements généraux s'appliquent :
Article 320-2 : En rugby à XV et sauf règlementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale d'une compétition, un joueur ou une joueuse ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la même saison, à un nombre total de rencontres de phases qualificatives avec une ou plusieurs autres équipes de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge, correspondant à plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives précédant la phase finale susvisée. La participation à une rencontre s'entend de l'inscription sur la feuille de match correspondante.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Article 11 : Calendrier Général (en cours)

	M16			M19			
	Régional 1	Régional 2	Régional 3	Régional 1	Régional 2	Régional 3	
Septembre							
06-07							
13-14							
20-21	A1			A1			
27-28	A2		A1	A2		A1	
Octobre							
04-05	A3		A2	A3		A2	
11-12	A4		A3	A4		A3	
18-19	J1 Seven		J1 Seven	J1 Seven		J1 Seven	
25-26							
Novembre							
01-02	Repli		Repli	Repli		Repli	
08-09	A5		A4	A5		A4	
15-16	R1		A5	R1		A5	
22-23	R2		A6	R2		A6	
29-30							
Décembre							
06-07	R3		A7	R3		A7	
13-14	R4		A8	R4		A8	
20-21	Repli		Repli	Repli		Repli	
27-28							
Janvier 2024							
03-04							
10-11	J2 Seven		J2 Seven	J2 Seven		J2 Seven	
17-18	R5		A9	R5		A9	
24-25	Repli		Repli	Repli	A1	A1	
Février							
31-01	A1 Q	A1 Q	A1 Q	A1 Q	A2	A2	
07-08	A2 Q	A2 Q	A2 Q	A2 Q	A3	A3	
14-15	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	
21-22							
Mars							
28-01							
07-08	A3Q	A3Q	A3Q	A3Q	A4	A4	
14-15	R1 Q	R1 Q	R1 Q	R1 Q	A5	A5	
21-22	R2 Q	R2 Q	Repli	R2 Q	A6	A6	
27-28	R3Q	R3Q	R2Q	R3Q	A7	A7	
Avril							
04-05	Repli	Repli	R3Q	Repli	Repli	Repli	
11-12	½ Finale R	½ Finale R	Repli	½ Finale R	½ Finale R	½ Finale R	
18-19							
25-26	Journée autorisée tournoi						
Mai							
02-03							
09-10	Finale R	Finale R	Finale R	Finale R	Finale R	Finale R	
16-17		½ GO ?	½ GO ?		½ GO ?	½ GO ?	
	Journée autorisée tournoi						
23-24	1/8 Cpt Fr J3 Seven	Finale GO ? J3 Seven	Finale GO ? J3 Seven	1/8 Cpt Fr J3 Seven	Finale GO ? J3 Seven	Finale GO ? J3 Seven	
Juin							
31-01	Finale Seven ¼ Cpt France	Finale Seven	Finale Seven	Finale Seven ¼ Cpt France	Finale Seven	Finale Seven	
06-07	Journée autorisée tournoi						
13-14	1/2 Cpt Fr			1/2 Cpt Fr			
	Journée autorisée tournoi						
20-21	FINALE			FINALE			
	Journée autorisée tournoi						
27-28							

Le 8/11/2025 est une journée programmée en compétition régionale et commune avec la finale du tournoi de l'amicale des 6 nations (**AT6N**). En cas de qualification de l'équipe Pays de la Loire, le club ayant un nombre de sélectionnés supérieur à 2 pourra demander le report de son match à la date 25/11/2025. En cas de victoire en finale, l'équipe PDL sera invité à un match de gala le WE du 7/8 mars, le club ayant un nombre de sélectionnés supérieur à 2 pourra demander le report de son match à la date de repli suivante.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 1 : LIVRET DE LA COMPETITION DE REGIONALE 1/2 M16, jeu à XV

1- PARTICIPATION

Le championnat M16 de Régionale 1/2 est composé de 12 équipes pour la saison 2025/2026 :

	Clubs engagés	Code Club
1	Vélo Sport Nantais	4194J
2	RAS RC le mans/Bonnetable	20252620120019RST
3	RAS SUD LOIRE (ASBR/RCSSBG)	20252620120005RST
4	RAS Saint Nazaire Ovalie / La Baule	20252620120024RST
5	XV de l'ERDRE	6114W
6	SA CLISSON	6998G
7	RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	20252620120011RST
8	RAS Ambition 53 (Laval Mayenne Château Gontier et Vitré)	20252620120026RST
9	RAS Saumur - Doué - Loudun	20252620120021RST
10	RAS FCY/Challans	20252620120028RST
11	RAS RO Choletais / Pomjeannais amicale rugby club	20252620120023RST
12	RAS Castel-Anjou (Châteaubriant - Jans - Segré)	20252620120015RST

2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase préliminaire :

Pour la phase qualificative de la saison 2025-2026, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 2 poules de 6 équipes, suivant un principe de classement des équipes de la saison 2025/2026, de proximité territoriale et de couplage avec les équipes U19.
Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER PHASE Préliminaire

REGIONALE 1 M16			
A1	20/9	**R1**	15/11
A2	27/9	**R2**	22/11
A3	4/10	**R3**	6/12
A4	11/10	**R4**	13/12
A5	8/11	**R5**	17/1

Date de repli	
REPLI 1	1/11
REPLI 2	20/12
REPLI 2	24/1

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION DES POULES

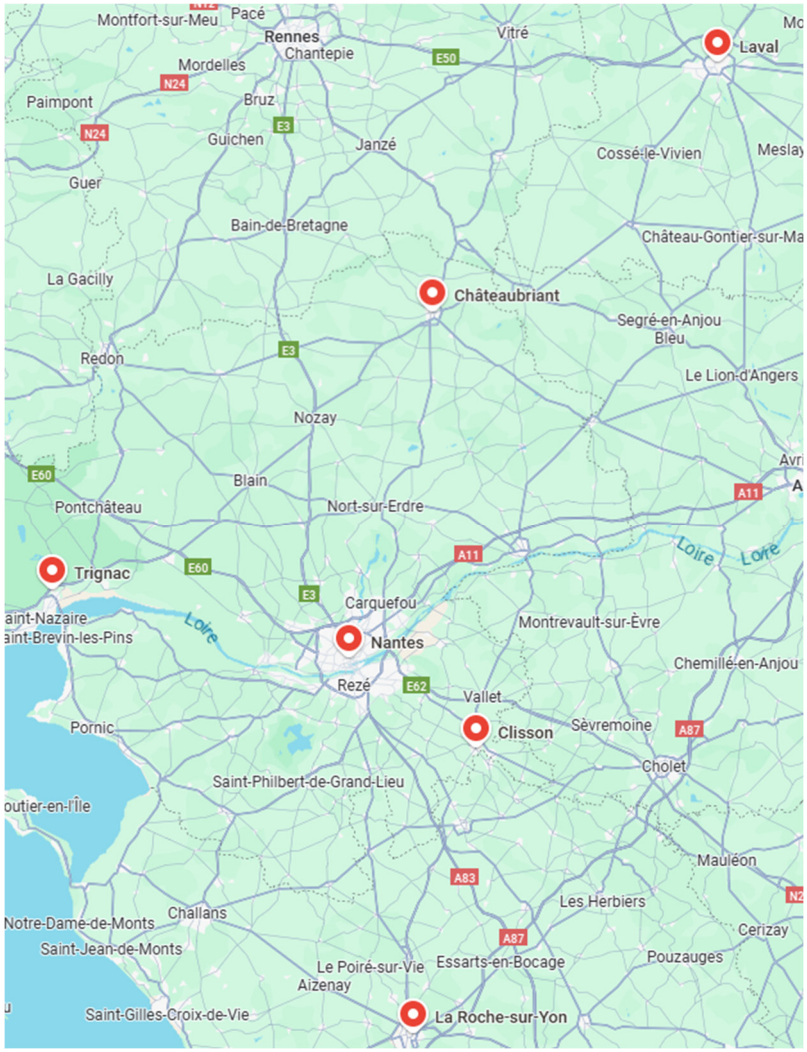
Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

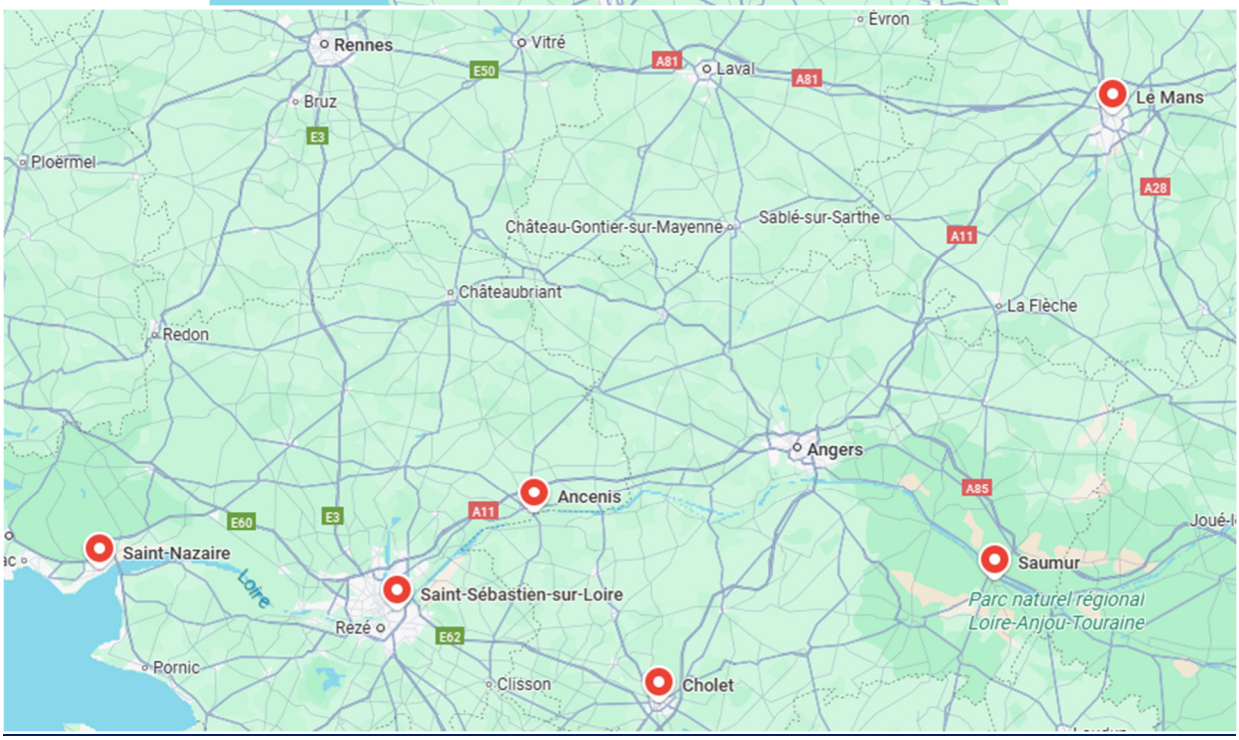
Poule 1	Code
RAS FCY/Challans	
SA CLISSON	
RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	
Vélo Sport Nantais	
RAS Ambition 53 (Laval Mayenne Château Gontier et Vitré)	
RAS Castel-Anjou (Châteaubriant - Jans - Segré)	

Poule 2	Code
RAS Saint Nazaire Ovalie / La Baule	
RAS Saumur - Doué - Loudun	
RAS SUD LOIRE (ASBR/RCSSBG)	
XV de l'Erdre	
RAS RO Choletais / Pomjeannais amicale rugby club	
RC Mans	

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

CARTOGRAPHIE (réalisée sur Googlemaps)





A l'issue de la phase préliminaire :

- Les associations classées aux trois premières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 1
- Les associations classées aux trois dernières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 2

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 1 M16 :

Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 6 équipes.
Les équipes issues de la même poule en phase préliminaire ne se rencontrent pas et les résultats de la phase préliminaire sont conservées pour les rencontres entre ces équipes.
Les équipes issues de poules différentes en phase préliminaire se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de 6 rencontres par équipe.

CALENDRIER PHASE Qualificative R1 M16

REGIONALE 1 M16			
A1	31/1	**R1**	14/3
A2	7/2	**R2**	21/3
A3	7/3	**R3**	28/3

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 2 M16 :

La renonciation d'une équipe (XV de l'estuaire, 20252620120010RST) à la phase qualificative du championnat régional 2 M19 impose de réviser la formule de ce championnat . Afin de coupler un maximum de club U16 et U19 et après accord des clubs qualifiés en Régional 2 U16, la formule de la phase qualificative de ce championnat est révisée.

Les équipes suivantes participant à la phase préliminaire du championnat de régionale 3 M16 sont invitées en phase qualificative du championnat régional 2 M16 :

RAS Vendée Océan (RUGBY CLUB SABLAIS/ RCSHO)	20252620120037RST
RUSH/Guenrouet	20252620120018RST

Les associations classées aux trois dernières places de la poule 1 et 2 de la phase préliminaire R1 sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 2 M16.

Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 8 équipes et se rencontrent en match sec. Les équipes classées aux 4ème et 5ème places des poules 1 et 2 de la phase préliminaire R1 reçoivent 4 fois et se déplacent 3 fois.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

⇨ **CALENDRIER PHASE Qualificative R2 M16**

REGIONALE 2 M16			
A1	24/1	**A5**	14/3
A2	31/1	**A6**	21/3
A3	7/2	**A7**	28/3
A4	7/3		

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

3- PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

Régionale 1 :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 1** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue
- L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera au 1er tour du championnat de France R1 programmé le 23 mai 2026.
- Les modalités d'accession à la Nationale M16 et/ou M18 seront définies par le parcours en Championnat de France. Les 4 ½ finalistes du Championnat de France accéderont au Niveau National pour la saison 2026/2027.

Régionale 2 :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 2** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue

Sous réserve :

- *L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera à la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) sur terrain neutre contre l'une des équipes championnes des 4 autres ligues (désignation en fonction de la proximité géographique) programmée le mai 2025*
- *L'équipe vainqueure de la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) accèdera à la finale inter ligue Grand Ouest programmée le mai 2025*

NB :

- En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée par l'équipe classée directement derrière celle-ci au classement de poule.
- En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

CALENDRIER PHASE Finale

REGIONALE 1 / REGIONALE 2 U16	
½ finales R1, R2	11/4/2026
Finales régionales R1, R2	9/5/2026
1er Tour Championnat de France R1	23/5
Demi Finale R2 GO	Sous réserve
Finale R2 GO	Sous réserve

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 2 : LIVRET DE LA COMPETITION DE REGIONALE 3 M16

1- PARTICIPATION

Le championnat M16 de Régionale 3 est composé de 8 équipes pour la saison 2025/2026 :

	Clubs engagés	Code Club
1	FLRSV	4189D
2	Rugby Club Herbretais	7181E
3	RAS Rugby Saint Herblain (RUSH)/Guenrouet	20252620120018RST
4	RAS Vendée Océan (RUGBY CLUB SABLAIS/ RCSHO)	20252620120037RST
5	RAS Avenir72/seiches	20252620120007RST
6	RAS La Baule/SNO	20252620120016RST
7	Rugby club des terres de Montaigu	7407Q
8	RCP Ancenis	6721F

CARTOGRAPHIE (réalisée sur Googlemaps)



2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase préliminaire :

Pour la phase préliminaire de la saison 2025-2026, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 1 poule de 8 équipes.
Les équipes se rencontrent en match sec selon le calendrier ci-après, soit un total de 7 rencontres par équipe.

Les dispositions spécifiques définies par la FFR pour la saison 2025/2026 dans les règles du jeu (règle 3) permettent une adaptation des formes de jeu pour les compétitions régionales U16 et U19 R2 et R3 :
Dispositions spécifiques pour la Fédérale 2 Féminine, les réserves de Régionale 2 et 3, et **les Régionales 2 et 3 U16 et U19, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale** :
Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII (voir annexe 3 des règles du jeu)
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X (voir annexe 2 des règles du jeu).

L'équipe adverse peut conserver l'ensemble de ses joueurs/joueuses, même si cette situation entraine le dépassement du nombre maximum autorisé dans le nouveau format de jeu.

Cette disposition s'applique pour la phase préliminaire de la compétition U16 R3 sous la forme suivante :

- **Par principe la forme de jeu principale est le jeu à X**
- **Le jeu à XII ne s'applique pas**
- **Si les 2 clubs s'accordent à l'établissement de la feuille de match et respectent le nombre de joueurs, la rencontre se joue à XV (nombre mini = 16)**
- **Une fois la partie débutée, aucune modification de forme de jeu ne peut s'appliquer**

CALENDRIER PHASE Préliminaire

REGIONALE 3 M16			
A1	27/9	**A6**	22/11
A2	4/10	**A7**	06/12
A3	11/10	**A8**	13/12
A4	8/11	**A9**	17/1
A5	15/11		

Date de repli	
REPLI 1	1/11
REPLI 2	20/12
REPLI 3	24/1

A l'issue de la phase préliminaire :

- La formule de la phase qualificative sera déterminée à l'issue de la phase préliminaire. Les 8 clubs engagés seront interrogés pour connaitre leur désiderata d'engagement selon les 2 formes de jeu possibles : jeu à X, jeu à XV
- En fonction du nombre d'équipes engagées par forme de jeu, la seconde partie de championnat sera déterminée
- Sans évolution, la 2nde partie de championnat se déroulera comme suit :
 - Phase retour à 8 clubs

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 3 M16 :

La phase qualificative du championnat régional 3 M16 est composé des 6 équipes suivantes :

	Clubs engagés	Code Club
1	FLRSV	4189D
2	Rugby Club Herbretais	7181E
3	Rugby club des terres de Montaigu	7407Q
4	RCP Ancenis	6721F
5	RAS Avenir72/seiches	20252620120007RST
6	RAS La Baule/SNO	20252620120016RST
7		

Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 6 équipes.
Les résultats des matchs de la phase préliminaire entre les 6 équipes y ayant participées, sont conservés. Les matchs entre ces 6 équipes se déroulent sur le terrain du club s'étant déplacé en phase préliminaire.
La forme de jeu est uniquement à X.

REGIONALE 3 M16			
A1	24/1	**A5**	14/3
A2	31/1	**A6**	21/3
A3	7/2	**A7**	28/3
A4	7/3		

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 3** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue

Sous réserve :

- L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera à la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) sur terrain neutre contre l'une des équipes championnes des 4 autres ligues (désignation en fonction de la proximité géographique) programmée le mai 2025
- L'équipe vainqueure de la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) accèdera à la finale inter ligue Grand Ouest programmée le mai 2025

NB :

- En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée par l'équipe classée directement derrière celle-ci au classement de poule.
- En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

CALENDRIER PHASE Finale

REGIONALE 3 M16	
½ finales R3	11/4/2026
Finales régionales R3	9/5/2026
Demi Finale R3 GO	Sous réserve
Finale R3 GO	Sous réserve

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 3 : LIVRET DE LA COMPETITION DE REGIONALE 1 M19, jeu à XV

1- PARTICIPATION

Le championnat M19 de Régionale 1 est composé de 11 équipes pour la saison 2025/2026 :

	Clubs engagés	Code Club
1	Vélo Sport Nantais	4194J
2	RAS RC le Mans /Bonnetable	20252620120019RST
3	RAS SUD LOIRE (ASBR/RCSSBG)	20252620120006RST
4	RAS Saint Nazaire Ovalie / La Baule	20252620120024RST
5	SA CLISSON	6998G
6	RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	20252620120010RST
7	RAS Ambition 53 (Laval Mayenne Château Gontier et Vitré)	20252620120027RST
8	RAS Saumur - Doué - Loudun	20252620120022RST
9	FCY	4197M
10	RO Cholet	4186A
11	XV de l'Erdre	6114W

2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase préliminaire :

Pour la phase qualificative de la saison 2025-2026, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 2 poules de 5/6 équipes, suivant un principe de classement des équipes de la saison 2025/2026, de proximité territoriale et de couplage avec les équipes U16.
Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de 8 à 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER PHASE Préliminaire

REGIONALE 1 M19			
A1	20/9	**R1**	15/11
A2	27/9	**R2**	22/11
A3	4/10	**R3**	6/12
A4	11/10	**R4**	13/12
A5	8/11	**R5**	17/1

Date de repli	
REPLI 1	1/11
REPLI 2	20/12
REPLI 2	24/1

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION DES POULES

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

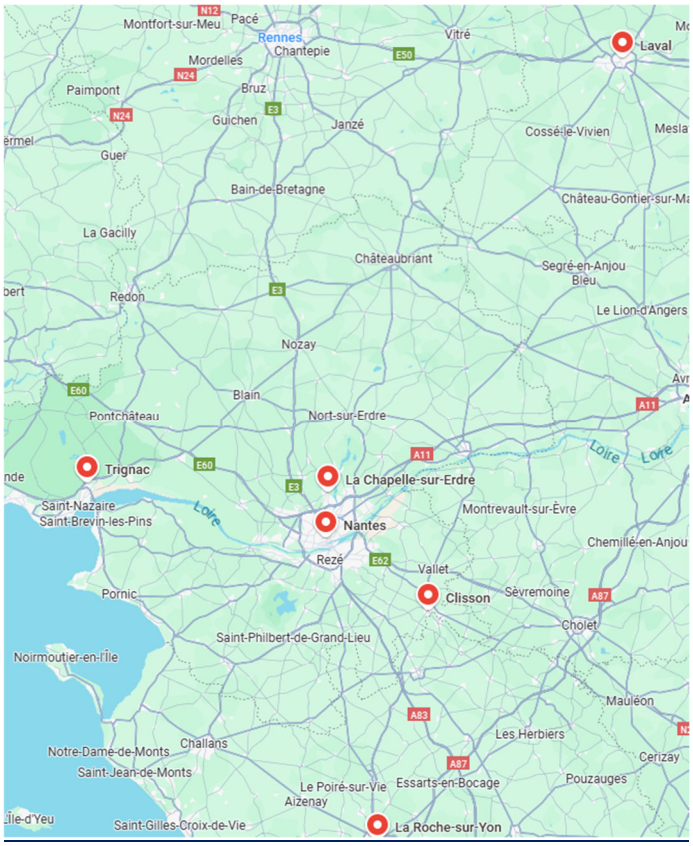
Poule 1	Code
FCY	
SA CLISSON	
RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	
Vélo Sport Nantais	
RAS Ambition 53 (Laval Mayenne Château Gontier et Vitré)	
exempt	

Poule 2	Code
RAS Saint Nazaire Ovalie / La Baule	
RAS Saumur - Doué - Loudun	
RAS SUD LOIRE (RCSSBG/ASBR)	
XV de l'Erdre	
RO Choletais	
RAS RC Mans/Bonnetable	

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

CARTOGRAPHIE (réalisée sur Googlemaps)





A l'issue de la phase préliminaire :

- Les associations classées aux trois premières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 1
- Les associations classées aux trois dernières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 2

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 1 M19 :

Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 6 équipes.
Les équipes issues de la même poule en phase préliminaire ne se rencontrent pas et les résultats de la phase préliminaire sont conservées
Les équipes issues de poules différentes en phase préliminaire se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de 6 rencontres par équipe.

CALENDRIER PHASE Qualificative R1 M19

REGIONALE 1 M19			
A1	31/1	**R1**	14/3
A2	7/2	**R2**	21/3
A3	7/3	**R3**	28/3

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 2 M19 :

La renonciation d'une équipe (XV de l'estuaire, 20252620120010RST) à la phase qualificative du championnat régional 2 M19 impose de réviser la formule de championnat.

Les équipes suivantes participant à la phase préliminaire du championnat de régionale 3 M19 sont invitées en phase qualificative du championnat régional 2 M19 :

Rugby Club Herbretais	**7181E**
RAS Vendée Océan (RUGBY CLUB SABLAIS/ RCSHO)	20252620120038RST
FLRSV	4189D

Les associations classées aux trois dernières places de la poule 2 et à la 4ème de la poule 1 de la phase préliminaire R1 sont qualifiées pour la phase qualificative de championnat Régional 2 M19.
Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 7 équipes et se rencontrent en match sec. Chaque équipe recevra 3 matchs à domicile et se déplacera à l'extérieur 3 fois.

CALENDRIER PHASE Qualificative R2 M19

REGIONALE 2 M19			
A1	24/1	**A5**	14/3
A2	31/1	**A6**	21/3
A3	7/2	**A7**	28/3
A4	7/3		

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

Régionale 1 :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 1** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue
- L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera au 1er tour du championnat de France R1 programmé le 23 mai 2026 (attente confirmation FFR).
- Les modalités d'accession à la Nationale M16 et/ou M18 seront définies par le parcours en Championnat de France. Les 4 ½ finalistes du Championnat de France accéderont au Niveau National pour la saison 2026/2027.

Régionale 2 :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 2** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue
 Sous réserve :
- L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera à la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) sur terrain neutre contre l'une des équipes championnes des 4 autres ligues (désignation en fonction de la proximité géographique) programmée le mai 2025
- L'équipe vainqueure de la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) accèdera à la finale inter ligue Grand Ouest programmée le mai 2025

NB :

- En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée par l'équipe classée directement derrière celle-ci au classement de poule.
- En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

CALENDRIER PHASE Finale

REGIONALE 1 / REGIONALE 2 M19	
½ finales R1, R2	11/4/2026
Finales régionales R1, R2	9/5/2026
1er Tour Championnat de France R1	23/5/2026
Demi Finale R2 GO	Sous réserve
Finale R2 GO	Sous réserve

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

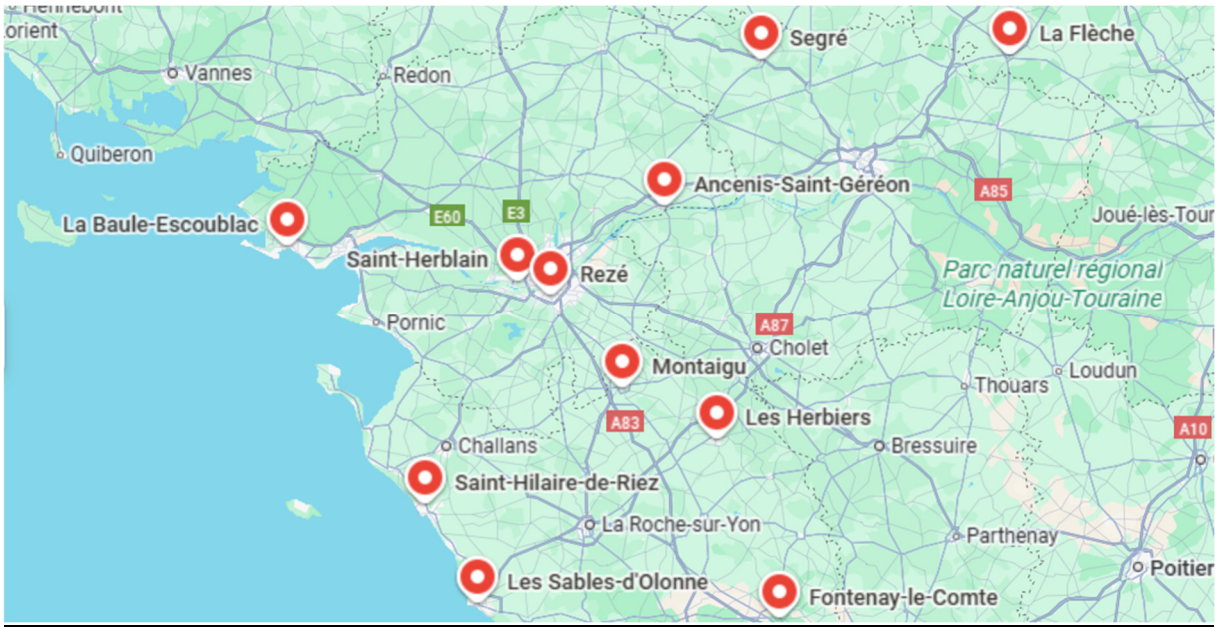
ANNEXE 4 : LIVRET DE LA COMPETITION DE REGIONALE 3 M19

1- PARTICIPATION

Le championnat M19 de Régionale 3 est composé de 10 équipes pour la saison 2025/2026 :

	Clubs engagés	Code Club
1	Rugby Club Herbretais	7181E
2	Rugby Saint Herblain (RUSH)	4193H
3	RAS La Baule/ SNO	20252620120024RST
4	RAS Vendée Océan (RUGBY CLUB SABLAIS/ RCSHO)	20252620120038RST
5	FLRSV	4189D
6	RAS avenir72/seiches (forfait général en date du 9/10/2025)	20252620120008RST
7	Rugby club des terres de Montaigu	7407Q
8	RAS Castel-Anjou (Châteaubriant - Jans - Segré)	20252620120025RST
9	RAS SUD Loire	20252620120006RST
10	RCP Ancenis	6721F

CARTOGRAPHIE (réalisée sur Googlemaps)



2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase préliminaire :

Pour la phase préliminaire de la saison 2025-2026, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 1 poule de 10 équipes. Les équipes se rencontrent en match sec selon le calendrier ci-après, soit un total de 9 rencontres par équipe.

Les dispositions spécifiques définies par la FFR pour la saison 2025/2026 dans les règles du jeu (règle 3) permettent une adaptation des formes de jeu pour les compétitions régionales U16 et U19 R2 et R3 :
Dispositions spécifiques pour la Fédérale 2 Féminine, les réserves de Régionale 2 et 3, et **les Régionales 2 et 3 U16 et U19, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale** :
Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII (voir annexe 3 des règles du jeu)
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X (voir annexe 2 des règles du jeu).

L'équipe adverse peut conserver l'ensemble de ses joueurs/joueuses, même si cette situation entraine le dépassement du nombre maximum autorisé dans le nouveau format de jeu.

Cette disposition s'applique pour la phase préliminaire de la compétition U19 R3 sous la forme suivante :

- **Par principe la forme de jeu principale est le jeu à X**
- **Le jeu à XII ne s'applique pas**
- **Si les 2 clubs s'accordent à l'établissement de la feuille de match et respectent le nombre de joueurs, la rencontre se joue à XV (nombre mini = 16)**
- **Une fois la partie débutée, aucune modification de forme de jeu ne peut s'appliquer**

CALENDRIER PHASE Préliminaire

REGIONALE 3 M19			
A1	27/9	**A6**	22/11
A2	4/10	**A7**	06/12
A3	11/10	**A8**	13/12
A4	8/11	**A9**	17/1
A5	15/11		

Date de repli	
REPLI 1	1/11
REPLI 2	20/12
REPLI 3	24/1

A l'issue de la phase préliminaire :

- La formule de la phase qualificative sera déterminée à l'issue de la phase préliminaire. Les 10 clubs engagés seront interrogés pour connaitre leur désiderata d'engagement selon les 2 formes de jeu possibles : jeu à X, jeu à XV
- En fonction du nombre d'équipes engagées par forme de jeu, la seconde partie de championnat sera déterminée

- Sans évolution, la 2nde partie de championnat se déroulera comme suit : o 2 poules de 5 équipes selon le classement de la 1ère phase

⇨ Phase qualificative de Championnat Régional 3 M19 :

La phase qualificative du championnat régional 3 M19 est composé des 7 équipes suivantes :

	Clubs engagés	Code Club
1	Rugby Saint Herblain (RUSH)	4193H
2	RAS La Baule/ SNO	20252620120024RST
3	Rugby club des terres de Montaigu	7407Q
4	RAS Castel-Anjou (Châteaubriant - Jans - Segré)	20252620120025RST
5	RAS SUD Loire	20252620120006RST
6	RCP Ancenis	6721F
7	RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	20252620120010RST

À la suite de sa demande, le rassemblement XV de l'Estuaire (20252620120010RST) est invité en phase qualificative de championnat régional 3 M19. Ce rassemblement ne pourra pas accéder à la phase finale du championnat.

Les équipes sont réparties en 1 poule unique de 7 équipes.
Les résultats des matchs de la phase préliminaire entre les 6 équipes y ayant participés, sont conservés. Les matchs entre ces 6 équipes se déroulent sur le terrain du club s'étant déplacé en phase préliminaire.
La forme de jeu est uniquement à X.

REGIONALE 3 M19			
A1	24/1	**A5**	14/3
A2	31/1	**A6**	21/3
A3	7/2	**A7**	28/3
A4	7/3		

Date de repli	
REPLI 1	14/2
REPLI 2	4/4

PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

- **Les associations classées aux 4 premières places de régionale 3** sont qualifiées pour les demi-finales régionale de la ligue.
- Les demi-finales régionales de la ligue opposeront sur le terrain du 1er et du 2nd, le 1er au 4ème et le 2nd au 3ème, , les 2 vainqueurs sont qualifiés pour la finale régionale de la ligue

Sous réserve :

- L'équipe championne des Pays de la Loire (vainqueur de la finale) accèdera à la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) sur terrain neutre contre l'une des équipes championnes des 4 autres ligues (désignation en fonction de la proximité géographique) programmée le mai 2025
- L'équipe vainqueure de la demi-finale inter ligue Grand Ouest (Ligues BZH, NMD, CVL, PDL) accèdera à la finale inter ligue Grand Ouest programmée le mai 2025

NB :

- En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée par l'équipe classée directement derrière celle-ci au classement de poule.
- En cas de forfait d'une équipe pour la finale régionale de la ligue, une **amende de 1000€** sera infligée au club responsable du forfait, cela en plus des autres sanctions prévues par les règlements généraux de la FFR.

CALENDRIER PHASE Finale

REGIONALE 3 M19	
½ finales R3	11/4/2026
Finales régionales R3	9/5/2026
Demi Finale R3 GO	Sous réserve
Finale R3 GO	Sous réserve

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 5 : LIVRET DE LA COMPETITION REGIONALE RUGBY à 7 (Seven) M16 et M19

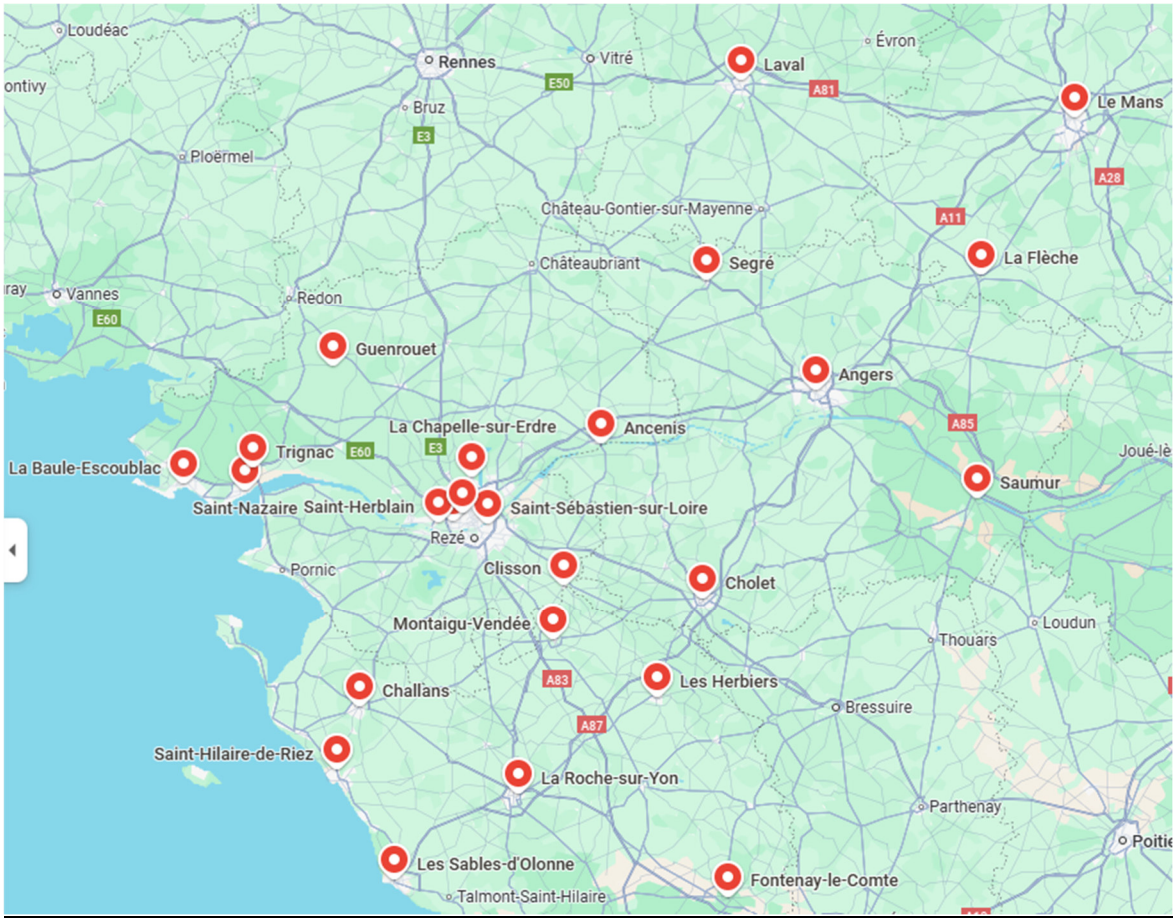
1- PARTICIPATION

L'ensemble des collectifs des Pays de la Loire inscrits dans un championnat régional Pays de la Loire M16 et/ou M19, dans le championnat national M16/M19, dans le championnat Gaudermen sont invités à participer au championnat régional Pays de la Loire de rugby à 7 M16 et M19.
L'article 3 précise l'incitation à participer à ce championnat.

	Clubs invités	Code Club
1	Vélo Sport Nantais	
2	RC le mans	
3	RAS SUD LOIRE (ASBR/RCSSBG)	
4	RAS Saint Nazaire Ovalie / La Baule	
5	Rugby Club du Pays d'Ancenis	
6	SA CLISSON	
7	RAS XV de l'estuaire (RC Trignac / RC Pornic)	
8	RAS Ambition 53 (Laval Mayenne Château Gontier et Vitré)	
9	RAS Saumur - Doué - Loudun	
10	FCY	
11	RAS RO Choletais / Pomjeannais amicale rugby club	
12	RAS Castel-Anjou (Châteaubriant - Jans - Segré)	
13	XV Erdre	
14	FLRSV	
15	Rugby Club Herbretais	
16	Rugby Saint Herblain (RUSH)	
17	RAS La Baule/ SNO	
18	RAS RUGBY CLUB SABLAIS/ RCSHO	
19	RAS avenir72/seiches	
20	rugby club des terres de Montaigu	
21	SCO Angers	
22	Challans rugby (M16)	
23	Stade Nantais (M16)	
24	Stade Nantais Gaudermen (M15)	

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

CARTOGRAPHIE (réalisée sur Googlemaps)



2- PHASE QUALIFICATIVE

⇨ Phase qualificative :

Pour la phase qualificative de la saison 2025-2026, 3 journées sont organisées sur le territoire avec 4 plateaux par journée et par catégorie. Les équipes invitées pour disputer cette compétition sont réparties par poule sur l'un des 4 plateaux pour les 2 catégories.

Organisation du plateau :

4 clubs par journée sont sollicités pour organiser les plateaux (club possédant 2 terrains si possible)

Une contribution de la ligue de 150€ est attribuée au club organisateur du plateau (M16 et M19).

Le club met en place l'organisation logistique du plateau (accueil/vestiaire/collation, …) et prévoit :

- 1 responsable plateau terrain M16 chargé de gérer la compétition (feuille de match/saisie des résultats/rotation, …)
- 1 responsable plateau terrain M19 chargé de gérer la compétition (feuille de match/saisie des résultats/rotation, …)

La ligue saisit les plateaux sur Ovale E, programme et adapte les plateaux au cours de la compétition (CTL), fournit les feuilles de plateau au club organisateur (CTL), programme les arbitres pour les plateaux (DAL), assemble les résultats (CTL), met en place sur certains plateaux un CTC chargé de superviser les 2 plateaux et apporter sa contribution au bon déroulement de la compétition.

La compétition se déroule le samedi de 13h à 18h (le 10/1 de 12h à 17h).

CALENDRIER PHASE Qualificative

Rugby à 7	
J1	17/10
J2	10/1
J3	23/5

FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

COMPOSITION Des Plateaux et des Poules

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

En rouge GRAS : le club accueillant le plateau

Journée 1, 18/10/2025 :

Plateau 1		Plateau 2	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Le Mans/Bonnetable	Le Mans/Bonnetable	Ancenis	Ancenis
Ambition 53	**Ambition 53**	**Cholet/Montjean**	**Cholet**
Avenir 72/Seiches	Avenir 72/Seiches	FLRSV	FLRSV
Castel Anjou	Castel Anjou	Les Herbiers	Les Herbiers
Angers	Angers	La Roche sur Yon/Challans	La Roche sur Yon
Saumur/Doué/Loudun	Saumur/Doué/Loudun		

Plateau 3		Plateau 4	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Les Sables d'Olonne/RCSHO	Les Sables d'Olonne/RCSHO	**Clisson**	**Clisson**
La Baule	La Baule	RUSH	RUSH
Sud Loire	**Sud Loire**	XV Estuaire	XV Estuaire
VSN	VSN	St Nazaire	St Nazaire
XV Erdre	XV Erdre	Montaigu	Montaigu
		St Nantais U16	

Journée 2, 10/01/2026 :

Plateau 1		Plateau 2	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Le Mans/Bonnetable	Le Mans/Bonnetable	Castel Anjou	Castel Anjou
Ambition 53	Ambition 53	Saumur/Doué/Loudun	Saumur/Doué/Loudun
Avenir 72/Seiches	Avenir 72/Seiches	FLRSV	FLRSV
Ancenis	**Ancenis**	Les Herbiers	Les Herbiers
Cholet/Montjean	Cholet	**La Roche sur Yon/Challans**	**La Roche sur Yon**

Plateau 3		Plateau 4	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Sud Loire	Sud Loire	Les Sables d'Olonne/RCSHO	Les Sables d'Olonne/RCSHO
La Baule	La Baule	VSN	VSN
XV Estuaire	XV Estuaire	XV Erdre	XV Erdre
Clisson	Clisson	**St Nazaire**	**St Nazaire**
RUSH	**RUSH**	Montaigu	Montaigu
St Nantais Gaudermen			

Journée 3, 23/05/2026 :

Plateau 1		Plateau 2	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Le Mans/Bonnetable	Le Mans/Bonnetable	Ambition 53	Ambition 53
Ancenis	Ancenis	Cholet/Montjean	Cholet
Angers	**Angers**	**XV Erdre**	**XV Erdre**
VSN	VSN	St Nazaire	St Nazaire
Montaigu	Montaigu	St Nantais Gaudermen	
St Nantais U16			

Plateau 3		Plateau 4	
M16	**M19**	**M16**	**M19**
Avenir 72/Seiches	Avenir 72/Seiches	**La Roche sur Yon/Challans**	**La Roche sur Yon**
FLRSV	FLRSV	Castel Anjou	Castel Anjou
Sud Loire	**Sud Loire**	Saumur/Doué/Loudun	Saumur/Doué/Loudun
Clisson	Clisson	Les Herbiers	Les Herbiers
XV Estuaire	XV Estuaire	RUSH	RUSH
Les Sables d'Olonne/RCSHO	Les Sables d'Olonne/RCSHO	La Baule	La Baule

Déroulement des plateaux par catégorie :

Plateau à 6 :

- 2 poules de 3 avec 4 points pour la victoire / 2 points pour un nul / 1 point pour la défaite
- A l'issue de la phase de poule, les 1ers se rencontrent, les 2nd également, les 3ème également
- Le classement du plateau est ainsi établi

Plateau à 4 ou 5 :

- Formule championnat, toutes les équipes se rencontrent avec 4 points pour la victoire / 2 points pour un nul / 1 point pour la défaite
- Le classement du plateau est ainsi établi

Attribution des points par plateau et par catégorie :

Pour chaque plateau par catégorie, est attribué le nombre de points suivants :

	Plateau à 6	Plateau à 5	Plateau à 4
1er	12 points	10 points	8 points
2ème	6 points	5 points	4 points
3ème	4 points	3 points	2 points
4ème	3 points	2 points	1 point
5ème	2 points	1 point	
6ème	1 point		

3- PHASE Finale

A l'issue de la phase qualificative :

- Un classement général est établi avec les points obtenus sur chaque plateau
- Les 8 premiers collectifs par catégorie sont qualifiés pour la finale régionale et sont réparties en 2 poules de 4 en fonction du classement obtenu

Déroulement de la finale :

- Pour chaque poule de 4 : Formule championnat, toutes les équipes se rencontrent avec 4 points pour la victoire / 2 points pour un nul / 1 point pour la défaite
- A l'issue de la phase de poule, les 1ers se rencontrent, les 2nd également, les 3ème et les 4ème également
- Le classement du plateau est ainsi établi
- Le vainqueur de la finale des 1ers est déclaré champion régional et accède à la finale de championnat de France

CALENDRIER PHASE Finale

Rugby à 7	
Finale Régionale	31/5/2026
Finale Nationale (Plouzané)	20 et 21/06/2026